

L'EXÉCUTION DES BUDGETS LOCAUX

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – La comptabilité locale

- les origines et la réforme de la comptabilité locale (au niveau des communes, départements et régions)
- les caractères de la comptabilité locale (nomenclature et techniques comptables, certification des comptes)
- le rapprochement de la comptabilité locale avec la comptabilité privée (les sources, les éléments et les limites au rapprochement)

II – Les agents d'exécution du budget local

- les ordonnateurs locaux (définition, statut, fonctions)
- les comptables publics locaux (définition, statut, fonctions)
- les limites à la règle de la séparation des ordonnateurs et des comptables (les régies d'avances et de recettes locales, les contrats de partenariat entre l'ordonnateur et le comptable)

III – Les opérations d'exécution

- l'exécution des dépenses (les phases administrative et comptable, les difficultés posées par l'exécution des dépenses)
- l'exécution des recettes (les phases administrative et comptable)
- les opérations de trésorerie
 - le principe d'unité de caisse (fondements, critiques, exceptions, mise en place de plans de trésorerie)
 - les emprunts des collectivités territoriales (notion, cadres juridique, organique et matériel de l'emprunt local)
 - la gestion de la dette (montant et maîtrise de la dette des collectivités locales, le contentieux des emprunts locaux)

IV – Étude de cas concrets

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques visant l'exécution des budgets locaux
- Connaître les enjeux et les acteurs des opérations d'exécution des budgets locaux
- Connaître les opérations d'exécution des budgets locaux, les mesures pouvant être prises pour répondre aux différentes difficultés d'exécution, ainsi que les risques encourus

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur Gilbert ORSONI est Professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille. Au cours de sa carrière, il a exercé de nombreuses fonctions de responsabilité, en tant que Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique ou Vice-président de l'Université Aix-Marseille III (Conseil des études et de la vie universitaire). Tout au long de sa carrière, il y a enseigné différentes matières relevant du droit des finances publiques et du droit fiscal. Il a dirigé le Master professionnel *Fiscalité personnelle et du patrimoine* et publié de très nombreux ouvrages et articles consacrés aux finances publiques et aux interventions économiques et fiscales de l'État.

Monsieur ORSONI a été l'un des premiers représentants de la doctrine à s'intéresser, dans le cadre d'études systémiques et systématiques, à l'exécution des budgets, en considérant que cette dernière opération est tout aussi essentielle à la compréhension de la vie budgétaire de l'État que les procédures de leur préparation, discussion et vote. Cette approche permet notamment de mesurer comment et à quel degré les dispositions prévues et autorisées se trouvent effectivement mises en œuvre et d'évaluer le fonctionnement général de la machine étatique.

